

Séance Plénière - 20 octobre 2025

AMENDEMENT:

Un taux kilométrique R-PASS progressivement aligné sur la LKW Maut allemande = une garantie de chute du trafic de transit poids lourds sur les routes alsaciennes

**Rapport N° CD-2025-4-7-1
N° applicatif 13357**

Exposé sommaire

Les alsaciens et les alsaciennes se sont prononcés à 80% (sondage OpinionWay) en faveur de la mise en application d'une taxe poids lourds sur les routes alsaciennes, à l'image de ce qui existe déjà chez nos voisins allemands depuis 20 ans, et dans de nombreux autres pays européens.

La préoccupation des alsaciennes et des alsaciens est bien de retrouver à minima un trafic poids lourds inférieur à ce qu'a généré en Alsace la mise en place de la LKW Maut il y a 20 ans.

L'augmentation de la LKW Maut de 0,15 euros/km en décembre 2023 a généré un report supplémentaire de trafic poids lourds de +30% dès fin 2024.

Fixer le taux kilométrique moyen de R-PASS à 0,15 euros reviendrait à espérer au mieux retrouver la situation d'avant décembre 2023 sur les routes alsaciennes. Cela reviendrait à considérer le trafic poids lourds comme acceptable pour les alsaciennes et les alsaciens jusqu'en décembre 2023.

Ce taux kilométrique maintiendrait un déséquilibre de coût pour les transporteurs européens entre une traversée Nord-Sud côté alsacien ou côté allemand : compter en moyenne 40 euros environ avec R-PASS, contre 60 euros environ avec la LKW-MAUT.

Il est très probable que le moindre coût de la traversée côté alsacien ne fasse pas changer les habitudes de transport pour les poids lourds européens!

Or l'explosion du trafic poids lourds, effective depuis 20 ans, est bien le problème sur lequel les alsaciens et les alsaciennes nous ont commandé d'agir. Les alsaciens et les alsaciennes réclament légitimement une amélioration de leur cadre de vie, de leur santé, de leur environnement, et nous nous devons d'y répondre concrètement et efficacement. Nous contenter d'une demi-mesure serait de nature à affaiblir la confiance de nos concitoyennes et de nos concitoyens dans l'action publique.

Par ailleurs, les acteurs économiques du territoire ont besoin de visibilité sur les années à venir sur l'évolution du taux kilométrique de cette taxe R-PASS. Nous leur devons cette transparence.

Le présent amendement propose donc d'échelonner sur trois ans un alignement de la grille tarifaire R-PASS sur le taux kilométrique pratiqué en Allemagne, à savoir en moyenne 0,34 euros/km.

Amendement :

Page 5, après :

"Les niveaux figurant dans la grille ci-dessous sont inférieurs ou égaux aux maximums prévus par les textes actuellement en préparation"

RAJOUTER :

"La présente grille tarifaire s'appliquera pour la période du 01/01/2027 au 31/12/27.

Pour garantir une lisibilité pour les acteurs du monde économique, et pour conserver un lien de confiance dans l'action publique, cette grille évoluera en deux temps :

- *grille tarifaire intermédiaire sur la période du 01/01/28 au 31/12/28*
- *grille tarifaire alignée sur la LKW Maut allemande dès le 01/01/29"*

Amendement déposé par **Monsieur Damien FREMONT** pour le collectif des élu.es écologistes et communiste.

